

ARRETE N° 2024-075/RH-1
Établissant le tableau annuel d'avancement
de grade au titre de l'année 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DOLUS D'OLÉRON,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n°2017-09 du 25 septembre 2017 relative à la détermination du
taux de promotion d'avancement de grade,
Vu l'arrêté n° 2021-179/RH en date du 22 juillet 2021 portant sur les lignes directrices
de gestion à compter du 1^{er} aout 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est
établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Rang	NOM/Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1	GAUTIER Stéphane	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/01/2024
2	LE GARREC Cédric	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/04/2024
3	JAGAILLE Nelsie	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/11/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de
la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	2	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	2	3

***Avancement au grade de : agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles
maternelles***

Rang	NOM/Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1	MORISSET Justine	Agent spécialisé des écoles maternelles 2 ^{ème} classe	01/06/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de
la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

.../...

ARRETE N° 2024-075/RH-2**Avancement au grade de : adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Rang	NOM/Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1	PELLETIER Daëly	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/04/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

- Publié ou affiché en mairie
- Transmis au Centre de Gestion de Charente Maritime pour publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code générale de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 Rue de Blossac - CS 80541 – 60020POITIERS cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à DOLUS D'OLÉRON, le 11 mars 2024

Le Maire,
Thibault BRECHKOFF



PUBLIE LE : 14 mars 2024